



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-76329>

Département(s) de publication : 28

Annonce n° 24-76329

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22280001300013

Ville : CHARTRES

Code postal : 28028

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 28

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1476065>

Identifiant interne de la consultation : 2024-081-082

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Conseil départemental d'Eure-et-Loir Daj / Service de l'achat public

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner - La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles-
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 14/08/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Service prescripteur

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DE DENREES ALIMENTAIRES, DE SURFACES ET ANALYSES D'EAU

Code CPV principal - Descripteur principal : 71620000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Chaque accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 1er février 2025 ou de sa date de notification si postérieure. Pour tous les lots, l'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans

Lieu principal d'exécution du marché : Eure-et-Loir 28000

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : 1 : Analyses microbiologiques de denrées alimentaires et de surfaces. Niveau Minimum De Capacité : Les candidats devront fournir : Une attestation d'accréditation selon la norme Nf En Iso/Cei 17025 délivrée par le Cofrac, pour tous les paramètres analysés. En application des articles R2142-2 et R2144-7 du Code de la commande publique, toute candidature ne présentant pas ce niveau minimum de capacité, sera éliminée, car ne présentant pas les capacités professionnelles et techniques suffisantes. Accord-cadre avec un montant

minimum et un montant maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Montant minimum 10 000 euro(s) Ht. Montant maximum 50 000 euro(s) Ht Ces montants seront identiques pour la période de reconduction

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71620000

Lieu d'exécution du lot : Sur le territoire du département d'Eure-et-Loir. Les collectes définies au Cahier des clauses techniques particulières sont réalisées au sein des 38 collèges du département et sur les 3 sites du centre départemental de l'enfance et de la famille

- **Description du lot : 2 :** Analyses d'eau. Niveau Minimum De Capacité : Les candidats devront fournir : Une attestation d'accréditation selon la norme Nf En Iso/Cei 17025 délivrée par le Cofrac, pour tous les paramètres analysés. En application des articles R2142-2 et R2144-7 du Code de la commande publique, toute candidature ne présentant pas ce niveau minimum de capacité, sera éliminée, car ne présentant pas les capacités professionnelles et techniques suffisantes. Accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Montant minimum 7 500 euro(s) Ht. Montant maximum 30 000 euro(s) Ht Ces montants seront identiques pour la période de reconduction

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71620000

Lieu d'exécution du lot : Sur le territoire du département d'Eure-et-Loir. Les collectes définies au Cahier des clauses techniques particulières sont réalisées au sein des 38 collèges du département et sur les 3 sites du centre départemental de l'enfance et de la famille

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Correspondre avec l'acheteur : Ces éléments figurent à l'article 8.1 du règlement de la consultation Tél : 02 37 23 58 42 **CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :** Situation juridique et capacités techniques, professionnelles et financières. Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Règlement par mandat administratif, financement prévu au budget principal du Conseil départemental (pour les prestations relatives aux collèges), et au budget annexe du CDEF (pour les prestations relatives au Centre départemental de l'enfance et de la famille). Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euro(s) . Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Il n'est pas imposé de forme de groupement. Toutefois, en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique, le mandataire du groupement sera solidaire de l'ensemble des membres. Paiement des co-traitants : En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement. Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent Paiement des sous-traitants : Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur, dans les conditions des articles L. 2193-10 à L. 2193-14 et R. 2193-10 à R. 2193-16 du Code de la commande publique. Conformément à la réglementation, sans validation du titulaire sous un

délai de 15 jours, la demande de paiement est considérée comme validée. En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également valider la demande de paiement

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/07/2024